

taire. Le secrétaire parlementaire, en présentant ses chiffres, aurait sûrement dû nous assurer qu'ils ne seraient pas victimes d'un pareil déni de justice. La Chambre se serait ainsi grandie aux yeux des Canadiens, car tous auraient vu que la justice n'est pas pour nous un vain mot.

J'ai suivi la statistique du secrétaire parlementaire: elle était intéressante. Elle m'a rappelé celle dont a parlé mon collègue de Malpègue (M. MacLean) au sujet d'un homme qui s'était noyé dans un lac d'une profondeur moyenne de 12 pouces. Il va de soi qu'on peut sortir toutes sortes de statistiques quand on veut parcourir le pays en se justifiant et en disant aux retraités et aux pauvres «Vous n'avez jamais été aussi bien partagés». Quiconque le prétend met sa crédibilité à une rude épreuve.

**Des voix:** Bravo!

**M. Macquarrie:** Monsieur l'Orateur, il y a des centaines de milliers de Canadiens défavorisés aujourd'hui et, si vous leur dites que leur situation n'a jamais été meilleure, vous obtiendrez une réaction très peu favorable, je vous l'assure.

• (1710)

Cette résolution concerne bien des gens, les personnes âgées, celles qui ont le plus besoin de sécurité, mais qui au lieu de cela, donnent une impression de frustration et d'insécurité. Elle concerne également les anciens combattants. Ils se font vieux et ont de moins en moins de possibilités d'emploi. Le coût de leurs besoins économiques quotidiens augmentent. Je veux dire au secrétaire parlementaire qu'il peut faire état de statistiques jour et nuit, je sais, moi, que des centaines et des milliers de ces gens-là ne reçoivent pas assez. Ils devraient absolument recevoir davantage. Ne perdons pas notre temps avec des statistiques.

Si j'avais le temps, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, je signalerais qu'il existe des pays dans le monde qui s'occupent bien mieux de leurs anciens combattants que nous. La preuve en est qu'aux États-Unis, par exemple, le taux de base des pensions des anciens combattants est de \$5,400, soit \$2,000 de plus qu'au Canada, où le taux de base est de \$3,504. Le porte-parole du gouvernement n'a pas de quoi être fier. Combien de fois nous a-t-on signalé les difficultés de certaines veuves dont les enfants à charge n'ont pas encore terminé leurs études universitaires. L'autre jour, j'ai reçu un appel à propos d'un excellent jeune homme à qui il reste une année d'étude pour être diplômé d'université et qui doit être privé de son allocation scolaire. Que voulez-vous qu'une veuve fasse? Certains députés qui ont pris la parole avant moi ont fait allusion aux anciens fonctionnaires et à d'autres catégories de personnes qui sont coincés, écrasés sous la pression des réalités économiques. Nous devons faire quelque chose pour eux.

Un problème qui ne laisse pas d'ennuyer un grand nombre d'entre nous, c'est le volume de travail considérable qui s'accumule devant la Commission canadienne des pensions. Les fonctionnaires qui la composent sont certes diligents, mais ils ne sauraient accorder à chacune des 1,000 demandes qu'ils reçoivent chaque mois l'attention qu'elle mérite. Depuis des mois l'honorable député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) demande que nous fournissions à la Commission canadienne des pensions l'effectif supplémentaire dont elle a besoin pour faire disparaître l'arriéré. Ce n'est pas le fait d'attendre qui enrichira ces anciens combattants ou les rajeunira. C'est en vain qu'ils attendent. Certains se meu-

rent. Voilà ce que ferait un gouvernement accessible à la pitié.

Le personnel ne manque pas lorsque le gouvernement veut donner de l'expansion au cabinet du premier ministre (M. Trudeau). On pourrait sûrement trouver quelques employés pour faciliter le travail de la Commission canadienne des pensions. La question est grave dans toutes les circonscriptions du pays, y compris la mienne. Le secrétaire parlementaire représente peut-être une circonscription où tout le monde est satisfait de son sort et heureux de s'entendre dire qu'il est mieux partagé que jamais. J'ai néanmoins reçu des données de Statistique Canada, qui devrait être désigné sous le nom de Bureau fédéral de la statistique. On y signale qu'à Charlottetown, une ville au sujet de laquelle il fut si longtemps difficile de se procurer des chiffres précis, le coût de la vie a augmenté de 11.3 points depuis janvier 1969, contre 6.4 à Saint-Jean et 3.8 à Halifax.

Quand nous demandons pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard est privée de l'augmentation des subventions relativement aux grains de provende, personne ne se donne la peine de nous répondre. En étudiant les problèmes du transport, qui augmentent le coût de la vie, nous constatons qu'il y eut 29 augmentations des tarifs du fret en huit ans. On sent un manque de sympathie, de compréhension et d'intérêt. Ce devrait être le rôle du gouvernement, dans une société comme la nôtre, de devenir l'ami de ceux qui ont besoin d'amis, qui souffrent le plus des conséquences du régime économique.

Il est souvent question des disparités régionales, mais l'écart entre les divers groupes de citoyens devrait être aussi une des préoccupations primordiales du gouvernement. J'exhorte ceux qui occupent pour le moment les sièges ministériels à bien tenir compte des sages et salutaires recommandations de la motion à l'étude, du ton modéré et sympathique avec lequel le très éloquent et zélé député propose que l'on y donne suite, et à aller au-delà de la politique pour une fois et à permettre aux vieilles gens, aux personnes démunies, aux pauvres et à tous ceux qui luttent, de voir la Chambre des communes sous son meilleur jour.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, nous avons parfaitement indiqué notre position à l'égard de cette motion. Nous voterons pour.

**Des voix:** Bravo!

**Mme MacInnis:** Nous nous rendons compte qu'elle a pour objectif de venir en aide à nos vieillards et à nos retraités. C'est dans cette mesure que nous l'approuvons. Cependant, nous tenons à signaler qu'entre l'intention et les actes il existe une grosse différence. À l'heure actuelle, mettre simplement en vigueur une clause d'indexation ne desserrerait que de quelques crans la camisole de force dans laquelle nos vieillards sont enfermés. Rien ne peut les en délivrer sinon un relèvement de leur pension de base.

Mon collègue, qui plus que quiconque a le droit d'être appelé «l'avocat des retraités à la Chambre des communes», a déjà exposé les trois éléments essentiels au calcul de la pension de base. Premièrement, elle devrait être fondée sur le coût de la vie. Deuxièmement, elle devrait correspondre à notre productivité et, troisièmement, aux normes de vie du moment. La clause d'indexation ne constitue que le dernier élément indispensable à ajouter à cette pension de base. C'est logique.